

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 et 13 octobre 2020**Point 5 de l'ordre du jour**

Réponse du Conseil communal au postulat de M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant d'étudier la possibilité d'engager la Ville de Bulle dans une démarche visant à réduire la quantité de déchets produits par habitant

1. Postulat

Lors de la séance du 16 décembre 2019, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de M. Cyrille Pürro au nom du groupe PS-Les Verts.

« Les réductions de CO2 constituent l'un des objectifs de notre société afin de lutter contre le réchauffement climatique. Un habitant en Suisse produit en moyenne 706 kg de déchets par an comme le précisait la presse en janvier 2019 (sources : ARCINFO, 24 heures et Tribune de Genève, janvier 2019). En Europe, nous sommes le troisième pays produisant le plus de déchets. Il est donc évident que la Suisse doit s'activer afin de réduire la production de déchets. En sachant que la production et l'élimination d'emballages, notamment en plastique, produisent énormément de CO2, mieux gérer les déchets peut donc aider à diminuer le CO2.

Il est possible d'agir de manière locale. La ville de Carouge a pris le pari de devenir une ville « zéro déchet ». Le but n'est évidemment pas d'atteindre littéralement une absence de production de déchets, mais plutôt de réduire de 30% la production des déchets dans la ville en 3 ans. Pour ce faire, la ville propose des ateliers et autres conférences à ses citoyen-ne-s afin de les sensibiliser à la question, elle a mis en place un site internet avec des astuces et propose notamment une liste de commerces de la commune favorisant le « zéro déchet ».

Cet objectif n'est pas seulement bénéfique pour l'écologie mais également pour l'économie locale. En effet, consommer « en vrac » et sans emballage utilisable une seule fois permet d'encourager la consommation auprès des petits commerçants, plus susceptibles de satisfaire les demandes des consommateurs que les grandes enseignes de distribution. C'est une vraie mesure en faveur des petits commerçants.

Ainsi, le « zéro déchet » représente une excellente opportunité pour notre commune afin de sensibiliser les Bulloises et Bullois à une gestion plus raisonnée des déchets, réduire notre production de CO2 mais aussi soutenir nos commerçants qui proposent des produits de qualité et qui ont parfois de la peine à lutter contre les grandes surfaces.

Par conséquent, et dans le but d'améliorer encore la gestion des déchets de la commune après la transmission de la proposition faite par Eloïse Grandjean, Thérèse Anatrà et Pierre Yves Binz, je souhaite demander, au nom du Groupe PS- Les Verts, que le Conseil Communal étudie la possibilité d'engager la ville de Bulle dans une démarche visant à réduire la quantité de déchets produits par habitant. »

2. Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal s'est engagé depuis février 2019 dans la mise en place d'une démarche de développement durable, en mandatant un bureau indépendant afin d'établir un profilographe et un état des lieux sur ce sujet.

Un rapport préliminaire de synthèse, daté du 8 janvier 2020, donne d'ores et déjà quelques résultats et définit un plan d'action, avec des objectifs et mesures. Les thèmes de l'environnement, de l'économie et de société ont été analysés et traités. Des recommandations générales et organisationnelles sont en outre proposées et devront être discutées dans la poursuite du mandat, lequel se structure par le biais d'ateliers participatifs avec les services communaux. Ces ateliers auront lieu en cette fin d'année 2020.

Au niveau plus particulier de la thématique des déchets, il est recommandé d'encourager la réduction de production de déchets et d'améliorer la récupération et le recyclage, en mettant en place des actions ciblées.

Au terme de cette étude et sur la base des recommandations émises, le Conseil communal devra s'engager à fixer un taux de réduction des déchets à atteindre jusqu'à la fin de la prochaine législature. La demande, par ce postulat, d'étudier la possibilité d'engager la Ville de Bulle dans une démarche visant à réduire la quantité de déchets produits par habitant ne semble dès lors pas nécessaire, puisqu'une étude relative à ces problématiques est en cours.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard